



Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Affiché le
ID : 035-213503113-20221010-2022_60-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le dix octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 6 octobre 2022), s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, SECK Cheikh, BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia

Secrétaire de séance: GÉMIN Sébastien

Délibération 2022-60

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RÉFECTION DE VOIRIE 2022

Madame Le Maire présente les offres reçues pour les travaux de réfection de voirie pour l'année 2022.

Considérant les avis de la commission Voirie du 15 septembre et du 5 octobre 2022 ainsi que les devis obtenus par l'entreprise Eurovia,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉSIGNE** l'entreprise EUROVIA en tant que titulaire du marché de réfection de voirie pour l'année 2022 pour un montant global de 46 590 euros HT
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Marie-Thérèse MONVOISIN





Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

ID : 035-213503113-20221010-2022_61-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le dix octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 6 octobre 2022), s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents: MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MORICEAU Myriam, SECK Cheikh, BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard

Absents excusés: HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia

Secrétaire de séance: GÉMIN Sébastien

Délibération 2022-61

ACHAT TERRAIN HAUDEBERT ET MODERNISATION DE LA VOIRIE 2022 :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS AUX PETITES
COMMUNES DE VHBC

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de financer les dépenses d'investissement visant à maintenir ou développer la qualité du service public, le niveau de service rendu à la population, à améliorer le cadre de vie de ses habitants ou l'accueil des nouveaux habitants en lien/complémentarité avec le projet de territoire communautaire, la commune peut solliciter le fonds de concours aux petites communes mis en place par Vallons de Haute Bretagne Communauté. Il est précisé que la commune doit avoir sollicité l'ensemble des subventions possibles avant de solliciter le fonds de concours. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. De plus, le total des subventions et du fonds concours de VHBC ne peut pas dépasser 80% du coût H.T de l'opération d'investissement.

En 2022, l'achat d'un terrain à Haudebert pour y fonder un lotissement et trois opérations de modernisation de la voirie communale ont été mené pour un coût global de 77 526,00 € hors taxe.

L'ensemble de ses réalisations participent à la sauvegarde et à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. Après sollicitation de l'ensemble des subventions possibles, cette opération présente un reste à charge pour la commune de 77 526,00 € H.T.

En conséquence, Madame le Maire demande aux membres présents de bien vouloir solliciter le fond de concours mis en place par VHBC de manière à ce que le financement global des opérations ci-dessus mentionnées puisse s'équilibrer comme suit :

Coût des travaux : 77 526,00 € H.T.

- achat terrain au lieu-dit « Haudebert » : 30 936,00 € HT
- modernisation de la voirie VC n° 4 : 19 815,00 € HT
- modernisation de la voirie VC n° 5 : 18 945,00 € HT
- modernisation de la voirie VC n° 7 : 7 830 € HT

Financement prévisionnel : 77 526,00 €

- Fond de concours VHBC : 35 841 €
- Autofinancement : 41 685 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- SOLLICITE le Fonds de concours d'aide aux petites communes pour le financement de ces opérations d'investissement ci-dessus citées,
- S'ENGAGE s'il y est donné une suite favorable, à respecter les conditions prévues par VHBC.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Marie-Thérèse MONVOISIN

